Cinquante quatrième année. - N° 171 A Jeudi 3 septembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1478

87 – HAUTE-VIENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20200166. *Date de parution :* 27 août 2020.
Annonce numéro : 1270. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

834 117 327 RCS Limoges.
KURIOSCAPE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000 EUR.
Adresse : 2, avenue de Locarno Forum des Bénédictins, 87000 Limoges.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 10000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Activités de loisirs et récréatives et débit de boissons.
Enseigne : VOICE'S KARAOKE.
Adresse : 2, avenue de Locarno, 87000 Limoges.
Précédent propriétaire : 809 360 332 RCS Limoges. **DDANIEL.**
Date de commencement d'activité : 3 juillet 2020.
Publication légale : LE POPULAIRE *du* 25 août 2020.
Oppositions : Me urbain 2 place Winston Churchill 87000 Limoges pour la validité..
Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date du 27/7/2020 enregistré à SPFE Limoges le 3/8/2020 dossier 2020 00039057 référence 8704p01 2020 A 01567 Domicile ancien propriétaire : 2 avenue de Locarno 87000 Limoges Délais oppositions 10 jours à compter de la parution au BODACC La distribution du prix de vente relevant des dispositions du livre VI du Code de Commerce en matière de procédure liquidative, la purge des oppositions éventuelles des créanciers sera opérée à la diligence du mandataire liquidateur Me Paul URBAIN ASSOCIES, 2 place Winston Churchill 87000 Limoges, dans le cadre du règlement des créanciers de la procédure collective en exécution des articles L.643-1 et suivants du Code de Commerce. ERREUR SUR ENTREE EN JOUISSANCE ET SUR MENTIONS D'ENREGISTREMENT PRECISION SUR OPPOSITIONS.